altonéo
Créateur et accélérateur de performances

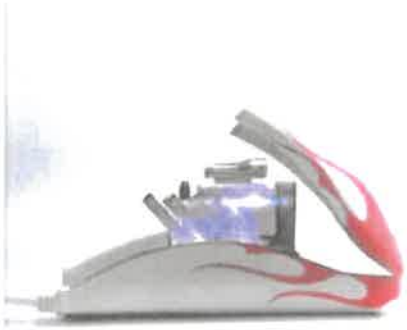

AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER

COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
8 Allée de la Chartrie
53000 – LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

ALTONEO AUDIT
Siège social :
143 rue de Paris – CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9
499 885 333 RCS LAVAL

« COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de l'association COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1.3 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées, les informations fournies dans les notes de l'annexe, ainsi que la concordance avec les documents comptables des informations chiffrées données dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public et le compte de résultat par origine et par destination.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laval, le 31 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONEO AUDIT

Christophe MERIENNE
Associé

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains	5 530		5 530	5 530
Constructions	307 318	40 917	266 402	281 398
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	9 007	6 734	2 273	2 944
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**321 855**	**47 651**	**274 204**	**289 872**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	9 565		9 565	8 560
Divers				
Valeurs mobilières de placement	124 632		124 632	124 632
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	95 842		95 842	81 245
Charges constatées d'avance	1 944		1 944	1 817
ACTIF CIRCULANT	**231 983**		**231 983**	**216 253**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	**553 838**	**47 651**	**506 188**	**506 125**

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves Indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	397 445	408 775
Report à nouveau		
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	**21 013**	**-11 330**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	**418 459**	**397 445**
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	8 336	7 061
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**8 336**	**7 061**
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	56 520	63 745
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	56 520	63 745
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 167	13 292
Dettes fiscales et sociales	7 002	8 086
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 494	3 494
Autres dettes	210	13 001
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**79 393**	**101 619**
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**506 188**	**506 125**

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
Ventes de marchandises	75	8 519
Production vendue	19 576	32 723
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	13 748	13 933
Reprises et Transferts de charge	913	
Cotisations	13 408	13 160
Autres produits	140 675	144 425
Produits d'exploitation	**188 395**	**212 760**
Achats de marchandises	1 894	4 754
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	75 298	77 359
Impôts et taxes	1 924	2 101
Salaires et Traitements	31 328	43 561
Charges sociales	11 120	15 098
Amortissements et provisions	16 943	16 380
Autres charges	33 531	69 085
Charges d'exploitation	**172 037**	**228 338**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**16 357**	**-15 578**
Opérations faites en commun		
Produits financiers	5 417	5 610
Charges financières	762	852
Résultat financier	**4 656**	**4 758**
RESULTAT COURANT	**21 013**	**-10 820**
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		510
Résultat exceptionnel		**-510**
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	**21 013**	**-11 330**
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat	1 119	7 672
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits	**1 119**	**7 672**
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole	1 119	7 672
Total des charges	**1 119**	**7 672**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2020

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 4

1.1 OBJET SOCIAL 4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES 4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE 5

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES 5

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX 5
2.1.1 Préambule 5
2.1.2 Cadre légal de référence 5
2.1.3 Changement de méthode comptable 5
2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06 5
2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan 7
2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat 7
2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels 7
2.2 DÉROGATIONS 8
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux 8
2.2.2 Traitement des legs et donations (À supprimer si non RUP MUP) 8

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN 9

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF 9
3.1.1 Principes généraux 9
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut) 10
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C » 10
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé 10
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements 11
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières 11
3.1.6 Stocks 11
3.1.1 Etat des échéances des créances 12
3.1.2 Tableaux des dépréciations 12
3.1.3 Disponibilités 12
3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan 13
3.1.5 Charges constatées d'avance 13
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF 14
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres 14
3.2.2 Fonds dédiés 15
3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations (A supprimer si non RUP MUP) 16
3.2.4 Provisions pour risques et charges 17
3.2.4.1 Tableau de variation 17
3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés 17
3.2.5 Dettes 17
3.2.5.1 Etat des échéances 17
3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales 18
3.2.6 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler) 18
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN 18

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 19

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) 19
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 21
4.2.1 Produits liés à la générosité du public 21
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie 21
4.2.1.2 Dons manuels 21
4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie (A supprimer si non RUP MUP) 21
4.2.1.4 Mécénat 21
4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler) 22
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public 22
4.2.2.1 Parrainage des entreprises 22
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie 22

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public 22
4.2.3 Subventions et autres concours publics 23
4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations 23
4.2.5 Utilisation des fonds dédiés 23
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 23
4.3.1 Modalités de répartition des charges 23
4.3.2 Missions sociales 25
4.3.3 Frais de recherche de fonds 25
4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public 25
4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources 25
4.3.4 Frais de fonctionnement 25
4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations 26
4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice 26
4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD 26
4.4.1 Principes généraux 26
4.4.2 Principes de valorisation 27
4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD 28
4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT 29
4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes 29
4.6.2 Charges et produits exceptionnels 29
4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER) 30
4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER) 30
4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public 31
4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public 31
4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice 31

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE 32

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN 32
5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP) 32
5.2 AUTRES INFORMATIONS 32
5.2.1 Informations relatives aux bénévoles 32
5.2.2 Informations relatives au personnel salarié 33
5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice 33
5.2.4 Certification du nombre d'adhérents 33

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organises étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

  Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades** :

  Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage** :

  Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation** :

  Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

Changement de trésorier : Mr GERBOIN Daniel est arrivé en septembre 2020

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars au 15 mai 2020. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comités par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaitraient, des dispositions d'aides par le siège pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
  - Les comptes de capitaux (classe 1) :
    - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;

- Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.

- Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
  - Donation temporaire d'usufruit ;
  - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
  - Prêts aux partenaires intragroupe.
- Les comptes de tiers (classe 4) :
  - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
  - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
- Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
- Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.

- **Traitement des fonds dédiés** :
  - Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
    - Les subventions d'exploitation publiques ;
    - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
    - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
  - Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
  - À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
  - Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

- **Traitement des legs et donations** :
  - Le règlement CRC n° 99-01 prévoyait l'enregistrement des libéralités en hors bilan à l'acceptation par le conseil d'administration puis, pour les biens destinés à être cédés, dans un compte spécifique transitoire jusqu'à la cession des biens.
  - Selon le nouveau règlement, les biens reçus (créances, actifs par nature ou biens destinés à être cédés), dettes et obligations résultant de stipulations du testateur ou donateur (provision) sont comptabilisés au bilan dès la date d'acceptation du legs ou de la donation, en contrepartie d'un compte de produits.
  - La partie des ressources constatée en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture, fait par ailleurs l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés en contrepartie d'une charge. Les fonds reportés sont comptabilisés en produits au fur et mesure de la réalisation du legs ou de la donation (PCG art 213-12).

- **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles** :
  - Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
    - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
    - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).

- En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

2.1.3.2 *Impact sur la présentation des comptes de bilan*

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante : NEANT

- Actif :
  - Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ..... K€
  - Créances reçues par legs ou donations ..... K€
- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
  - Fonds reportés aux legs ou donations ..... K€
  - Dettes des legs ou donations ..... K€
- Montant net, en report à nouveau ..... +/- ... K€

2.1.3.3 *Impact sur la présentation du compte de résultat*

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
  - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;
  - Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.
  - La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
  - L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.
- Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;

- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.

- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à postériori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part.

  Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entrainera une comptabilisation des nouvelles valeurs.

- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistants, ou encore ne comportant pas de quote-part.

  Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.

  Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.

- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.
La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A Début Exercice	B Augmentations	C Diminutions	D Fin exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	321 855			321 855
Total	**321 855**	**0**	**0**	**321 855**

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ... → ...		
Immobilisations corporelles	0	0
→ ... → ...		
Immobilisations financières	0	0
→ ... → ...		
Total	0	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles Amort.Immobilisations corporelles Amort.Immobilisations financières	31 983	15 668		47 651
Total	**31 983**	**15 668**	**0**	**47 651**

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	30
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	9 565	9 565	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	1 944	1 944	
Total	**11 509**	**11 509**	**0**

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	**0**	**0**	**0**	**0**

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières	124 632	135 998			11 366
Total	0	135 998	0	0	11 366

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	50 396	
Livrets et comptes épargne	43 353	5 205
Comptes à terme	0	
Total	**93 749**	**5 205**

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ 46871 Produit à recevoir : Remboursement taxes foncières	1 208	2 337
→ 448 Subventions à recevoir des communes	175	
→ 451211 Dons à recevoir (KIABI)	8 182	5 373
→		
→		
→		
Disponibilités		
Total	**9 565**	**7 710**

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Citya - charges locatives	394.17	376
Hexapage	289	289
Touiller	129	128
Quadient (remplace Néopost)	1 027	
Néopost		1 024
MMA Assurances	104	
Total	**1 944**	**1 817**

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale	408 775	-11 330	-11 330					397 445
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	-11 330	11 330	11 330	21 013	21 013			21 013
Subventions d'investissement	0							0
Provisions réglementées	0							0
Total	**397 445**	**0**	**0**	**21 013**	**21 013**	**0**	**0**	**418 459**

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (689)	Report en fonds dédiés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exerice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
→ ...						
→ ...						
→						
→						
→						
Ressources liées à la Générosité du Public :		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
→ ...						
→ ...						
→						
→						
→						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
→ ...						
→ ...						
Total		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

NÉANT

3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Situation	Montant initial		Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation : en cours de l'exercice	Engagement à réaliser sur : nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources	**Année**	**Montant**	**196**	**7896**	**6896**	**196**
			A	**B**	**C**	**D = A-B+C**
Legs :		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
→ ...						
→						
→						
→						
→						
Donations :		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
→						
→						
→						
→						
→						
→						
Total		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

NÉANT

3.2.4 Provisions pour risques et charges

3.2.4.1 *Tableau de variation*

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	7 061	1 275		8 336
→				
Total	**7 061**	**1 275**	**0**	**8 336**

3.2.4.2 *Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés*

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.5 Dettes

3.2.5.1 *Etat des échéances*

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine				
→ à plus de 1 an à l'origine	56 520	7 316	30 204	19 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 167	12 167		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	7 002	7 002		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 494	3 494		
Autres dettes	210	210		
Produits constatés d'avance		0		
Total	**79 393**	**30 189**	**30 204**	**19 000**

3.2.5.2 *Détail des dettes fiscales et sociales*

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes fiscales :	**502**	**686**
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes	502	686
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	**6 500**	**7 399**
→ Urssaf/ Pôle emploi	1 232	1 226
→ Caisse de retraite	850	1 055
→ Caisse de prévoyance MUTUELLE	231	268
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	2 909	3 168
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	989	1 453
→ Prélèvement à la source	288	229
Total	**7 002**	**8 086**

R

3.2.6 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	**5 584**	**0**
FNP - Factures non parvenues		
EDF	135	
LA POSTE	222	
ATLANTIC SANTE	400	
LIGUE NATIONALE	4 827	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	**0**	**0**
...		
...		
...		
Dettes des legs et donations :	**0**	**0**
...		
Autres dettes :	**210**	**0**
DIVERS CHARGES A PAYER	210	
...		

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

RAS

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

15/03/2021 - 17:16

LA LIGUE	REPORTING - COMITÉ DE LA MAYENNE	Décembre 2020		Décembre 2019	
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
	CHARGES PAR DESTINATION				
1.	MISSIONS SOCIALES	94 403,09	89 968,40		
	1.1 Réalisées en France	94 403,09	89 968,40		
	1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	79 292,52	74 857,83		
	1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	15 110,57	15 110,57		
	1.2 Réalisées à l'étranger				
	1.2.1 Actions réalisées par l'organisme				
	1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2.	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	25 547,10	24 907,10		
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	25 547,10	24 907,10		
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3.	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	51 573,75	47 258,50		
	3.1 Frais d'information et de communication	663,03	663,03		
	3.2 Frais de fonctionnement	50 149,18	45 833,93		
	3.3 Autres charges	761,54	761,54		
4.	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 275,00	1 275,00		
5.	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES				
6.	REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES		172 798,94	163 409,00		
EXCEDENT OU DÉFICIT		21 013,74			

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2020		Décembre 2019	
	TOTAL	Dont generosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 027,35	1 027,35		
Réalisées en France	1 027,35	1 027,35		
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	91,32	91,32		
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	1 118,67	1 118,67		

15/01/2021 - 17:16

LA LIGUE REPORTING - COMITÉ DE LA MAYENNE	Décembre 2020		Décembre 2019	
RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-179 136,50	-179 136,50		
1.1 Cotisations sans contrepartie	-13 408,00	-13 408,00		
1.2 Dons, legs et mécénat	-140 660,11	-140 660,11		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-25 068,39	-25 068,39		
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-928,01			
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-928,01			
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-13 747,67			
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS				
TOTAL	-193 812,18	-179 136,50		

	Décembre 2020		Décembre 2019	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-1 118,67	-1 118,67		
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature	-1 118,67	-1 118,67		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-1 118,67	-1 118,67		

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431XXX	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432XXX	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7754XXXX	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	781640XX	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7891XXXX	
TOTAL		0

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6754XXXX	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	681640XX	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6891XXXX	
TOTAL		0
SOLDE DE LA RUBRIQUE		0

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.5 *Autres produits liés à la générosité du public*

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ ...Manifestations (octobre rose)	19 556	
→ ...Ventes (abonnement à Vivre)	75	
→ ...Prestations et autres	20	
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ ...Produits financiers	5 417	
→ ...		
→ ...		
→ ...		

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 *Parrainage des entreprises*

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 *Contributions financières sans contrepartie*

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 *Autres produits non liés à la générosité du public*

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	**0**	**0**

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie de la façon suivante :

- Pour les charges de personnel de l'assistante comptable : 70% au fonctionnement, 25% au traitement des dons et 5% à l'accueil.
- Pour les charges de personnel de la coordinatrice, affectation selon le temps passé aux différentes activités du Comité à partir d'un suivi quotidien, un récapitulatif étant fait mensuellement pour l'affectation.
- Pour les autres charges indirectes, affectation selon une clé de répartition utilisée en 2014 à savoir 50% sur le fonctionnement et 50% répartis sur les différentes activités. Le principal critère pris en compte étant le temps passé et garde un caractère permanent.

Cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 16 juin 2016

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	1 106	211	1 316	2 633
Assurance	87	17	524	627
Electricité et eau	362	69	431	861
Téléphone	453	86	539	1 079
Affranchissement	2 334	445	2 779	5 558
Autres (à préciser)				0
Total	4 342	827	5 589	10 758

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	20 242	29 767
Actions d'information, de prévention et de dépistage	6 469	0
Actions de formation		0
Actions de recherche	809	831
Actions de societé et politique de santé		0
Frais d'appel aux dons et legs	1 213	10 496
Frais de fonctionnement (dont communication)	13 715	17 566
Total	42 448	58 660

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	**2020**	**2019**
Actions pour les malades	67 720	75 671
Actions d'information, prévention,dépistage	8 008	3 462
Actions de formation	1 456	203
Actions de recherche	2 108	2 470
Actions autres		
Total	**79 293**	**81 807**
Versement à d'autres organismes	**2020**	**2019**
Actions pour les malades		
Actions d'information, prévention,dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	15 111	
Actions autres		
Total	**15 111**	**0**

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2020	2019
Frais d'information et de communication	663	1 010
Frais de gestion	35 771	37 884
Frais formation administrative	100	1 266
Impôts et taxes	857	924
Cotisation statutaire 10%	13 422	14 514
Charges financières	762	854
Dotations aux amortissements	15 668	15 408
Charges exceptionnelles		510
Total	67 241	72 370

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et déprécations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation Report en fonds dédiés des dons manuels affectés Report en fonds dédiés des legs et donations affectés Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	1 119	7 672
	Total	1 119	7 672

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction-nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger								
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources					
Achats de marchandises	34				1 860						1 894
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	36 823				15 654		22 821				75 298
Aides financières	5 001	15 111									20 112
Impôts, taxes et versement assimilés	716				351		857				1 924
Salaires et traitements	15 625				5 709		9 994				31 328
Charges sociales	5 426				1 972		3 722				11 120
Dotations aux amortissements et dépréciations	15 668							1 275			16 943
Dotations aux prévisions											0
Reports en fonds dédiés											0
Autres charges							13 419				13 419
Charges financières							762				762
Charges exceptionnelles											0
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices											0
TOTAL	79 293	15 111	0	0	25 547	0	51 574	1 275	0	0	172 799

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction-nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole	1 119				1 119
TOTAL	1 119	0	0	0	1 119

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes Autres missions	2 653
Total	2 653

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
Produits exceptionnels → ... NEANT → ...	
Total	0
Charges exceptionnelles → ... NEANT → ... → ... → ... → ...	
Total	0

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Synthèse du compte d'emploi des ressources

COMITE DE LA MAYENNE - Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 - arrêté à fin Décembre 2020

EMPLOIS	Emplois de 2020 = compte de resultat(1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2020 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2020 = compte de résultat(2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2020 (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES		-131455,57
1-MISSIONS SOCIALES	94403,09	85968,40	1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	160978,50	160978,50
1.1 Réalisation en France	94403,09		1.1 Dons et legs collectés	135910,11	
Actions réalisées directement	79292,52		Dons manuels non affectés	128384,29	
Versements à d'autres organismes agissant en France	15110,57		Dons manuels affectés	7525,82	
			Legs et autres libéralités non affectés	0,00	
			Legs et autres libéralités affectés	0,00	
1.2 Réalisées à l' étranger	0,00				
Actions réalisées directement	0,00		1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	25068,39	
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0,00				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	25547,10	16357,29			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	25547,10				
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	0,00		2- AUTRES FONDS PRIVES	4750,00	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0,00		3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	13747,67	
3- FONCTIONNEMENT GENERAL	51573,75	46162,50	4- AUTRES PRODUITS	14336,01	
	0,00	148458,19			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	171523,94		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT.	193812,18	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	1275,00		II-REPRISES DES PROVISIONS	0,00	
III-ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0,00		III-REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0,00	
			IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (CF TABL. FONDS DÉDIÉS		0,00
IV-EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	21013,24		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0,00	
V- TOTAL GENERAL	193812,18		VI- TOTAL GENERAL	193812,18	
V- Part acqu.immob.brutes de l'Exe financées par les ressources coll.aup.public		0,00			
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financée		11185,57			
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		137302,62	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public.		137302,62
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES		-107779,69
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	1027,35		Bénévolat	0,00	
Frais de recherche de fonds	91,32		Prestations en nature	0,00	
Frais de fonctionnement et autres charges	0,00		Dons en nature	1118,67	

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020	Construction	312 848		56 520	256 328	14 997	
Total							

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le conseil d'administration a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock de ne correspond pas à l'ancien stock de votre CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser

Nature d'engagements	2020	2019
→ Legs acceptés par les organes statutaires		
→ Legs non encore acceptés par les organes statutaires		
→ Assurance-vie		
Total	**0**	**0**

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus	9			
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....				
Bénévoles "administratifs"				
comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc....	4	25	0	381
Information dans le domaine de l'éducation à la santé, du dépistage,	7	43	0	647
Organisation de manifestations	2	6	0	91
Communication, démarches auprès des médias				
Ventes au profit du CD				
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...				
Autres.				
Total	**22**	**74**	**0**	**1 119**

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)
(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,22 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,22 €), ou renseigné par le calcul de GABE

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	1	1 531	0.93
Personnel mis à disposition	1		
CES et/ou autres....			
Total	**2**	**1 531**	**1**

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	1 808
...	...	
	Total	**1 808**

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 1 680 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.